



Note de Présentation

Compte Financier Unique 2025

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260626-DL20260637-BF

INTRODUCTION

L'article L.1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT prévoit l'obligation, pour l'ensemble des collectivités, de joindre au Compte Financier Unique, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique fusionne le compte de gestion du Comptable Public et le compte administratif de l'Ordonnateur dans une démarche d'amélioration de la qualité des comptes.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (Restes à réaliser)

Le compte financier unique rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget voté (primitif et décision modificative) des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections :

- La section d'exploitation qui concerne la gestion courante de la collectivité ;
- La section d'investissement qui retrace les opérations structurantes annuelles ou quelquefois pluriannuelles – Elle modifie le patrimoine de la collectivité ;

Contrairement au Budget, qui doit être équilibré pour chaque section, le Compte financier unique retrace les mouvements effectués, faisant ressortir les résultats.

Le CFU constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 Juin de l'année N + 1.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026 Reçu en préfecture le 06/07/2026 Publié le ID : 077-257705582-20260626-DL20260637-BF
--

BALANCE GENERALE DU COMPTE FINANCIER 2025

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260626-DL20260637-BF

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
Crédits d'exploitation exécutés au titre de l'exercice		1 976 312,33 €	2 544 997,82 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	002 Résultat d'Exploitation reporté	- €	2 175 893,26 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 976 312,33 €	4 720 891,08 €
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Crédits d'investissement exécutés au titre de l'exercice		2 788 686,08 €	1 735 345,83 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	3 770 663,29 €	3 533 247,83 €
	001 Résultat d'Investissement reporté	15 702,35 €	- €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 575 051,72 €	5 268 593,66 €
TOTAL DU COMPTE FINANCIER		8 551 364,05 €	9 989 484,74 €

I. Section d'exploitation

1. Dépenses d'exploitation : 1 976 312,33 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260626-DL20260637-BF

Les dépenses d'exploitation réelles se décomposent en six rubriques principales :

- Charges à caractère général – Chapitre 011 : 881 125,90 €
→ Ensemble des crédits alloués au fonctionnement du service, notamment :
 - Opération de dératisation et de lutte contre les nuisibles ;
 - Inspections télévisées et curages des réseaux ;
 - Création de regards, reprise de grilles avaloir et remplacement de tampon fontes ;
 - Gestion patrimoniale des réseaux et des ouvrages ;
 - Etudes et missions pour le suivi des DSP et le futur mode de gestion du service ;
- Charges de personnel – Chapitre 012 : 494 778,77 €
→ Les missions du SIDASS sont assurées par 6 agents ;
→ Il était prévu le recrutement d'un technicien pour mettre à niveau le service au vu du déploiement des missions et de l'intégration de nouvelles communes ;
- Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 109 633,66 €
→ Participation au Syndicat Mixte de Traitement des Boues du Val de Loing pour les communes de La Genevraye et Montigny sur Loing ;
→ Indemnités des élus ;
→ Participation aux frais de gestion mutualisés avec le Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;
- Charges financières – Chapitre 66 : 169 138,93 €
→ Ce chapitre permet de payer les intérêts de la dette (taux moyen au 31 Décembre 2025 : 2,34 %)
- Charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 13 083,59 €
→ Ce chapitre regroupe les opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes comme la réduction de titres sur des exercices antérieurs
- Dotations pour dépréciations des actifs circulants – Chapitre 68 : 3 154,03 €
→ Le Comité Syndical a pris une délibération en 2022 pour provisionner des crédits dans la cadre de créances douteuses et dont l'ajustement est effectué avec le Trésor Public

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses d'exploitation et relèvent des opérations d'ordre :

- L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée – Pour l'année 2025 : 305 397,45 € ;
- Le virement vers la section d'investissement permet de financer les opérations d'investissement mais ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat ;

Ces dotations étant transférées en section d'investissement « recettes », elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;

2. Recettes d'exploitation : 4 720 891,08 €

- Produits des services – Chapitre 70 : 2 272 990,28 €
→ Ce chapitre constate les redevances perçues par le SIDASS pour le financement de ces opérations

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260626-DL20260637-BF

Le SIDASS prélève une redevance afin de :

- ◆ Couvrir les charges liées aux travaux d'investissement, au remboursement de la dette et aux dépenses de fonctionnement du syndicat ;
- ◆ Générer des ratios financiers permettant de souscrire des emprunts auprès des organismes bancaires pour financer les opérations d'investissements engagées et celles inscrites au Schéma Directeur d'Assainissement. Un programme de travaux ultra prioritaire a été validé lors du Comité Syndical du 15 Décembre 2021 et modifié lors du Comité Syndical du 12 Octobre 2023 pour répondre aux demandes de la Police de l'Eau, du SATESE et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

Dans le cadre de l'application du contrat de Délégation de Service Public du SIDASS, la rémunération est fixée en 2025 comme suit :

- ◆ Redevance Collecte – Part fixe annuelle à 40,40 € HT ;
- ◆ Redevance Collecte – Part variable à 1,70 € HT par mètre cube ;
- ◆ Redevance Traitement – Part variable à 1,61 € HT par mètre cube sauf les communes adhérentes au SIA (Ecuelles, Moret sur Loing et Saint Mammès) ;
- ◆ Redevance perçue en 2025 correspondant à la période du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2025 = 1 667 688,45 € ;

Dans le cadre de l'application du contrat de Délégation de Service Public du Budget Assainissement de Veneux (MLO), la rémunération est fixée en 2025 comme suit :

- ◆ Redevance Collecte – Part variable à 2,14 € HT par mètre cube ;
- ◆ Redevance Traitement → SIA ;
- ◆ Redevance perçue en 2025 correspondant à la période du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2025 = 410 053,79 € ;

Suite à l'adhésion de la commune de Flagy, il a été perçu un acompte de l'année 2024 pour 3 955 €.

Perception de la redevance de l'Agence de l'Eau pour la performance des systèmes d'assainissement : 2 923,92 €

Le SIDASS émet également une participation pour le financement à l'assainissement collectif – Titré 2025 : 16 887,53 € (Compte 704) – Cette ressources dépend du nombre de permis de construire ou de déclaration de travaux instruit sur les communes.

Le SIDASS collecte également une redevance pour l'Assainissement non collectif – Produit 2025 : 713,77 € (Compte 7062)

Par délibération du 16 Décembre 2020, une convention de mise à disposition du personnel a été signée avec le SIDEAU, pour 2025, la participation s'élève à 170 767,82 €

- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 166 988,68 €
 - Frais de contrôle versés par le délégataire conformément aux contrats de DSP : 24 860,05 € et des redevances d'occupation du domaine de VNF : 3 448,01 €
 - Remboursement de factures suite à des erreurs par les fournisseurs : 6 063,70 €
 - Transfert des résultats de clôture des budgets des nouvelles communes :
 - ◆ Commune de Flagy : 130 938,82 €
 - ◆ Commune de Nonville : 1 675,72 €
- Atténuation de produits – Chapitre 013 : 2 874,51 €
 - Remboursement des rémunérations des agents en maladie par la CPAM et l'assurance statutaire
- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 102 144,35 €
 - Amortissement des subventions d'équipement
- Reprise du résultat antérieur - excédent – R002 : 2 175 893,26 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 077-257705582-20260626-DL20260637-BF

Récapitulatif de la section d'exploitation

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260626-DL20260637-BF

Dépenses d'exploitation	Crédits 2025	CA 2025	Recettes d'exploitation	Crédits 2025	CA 2025
Charges à caractère général	1 600 730 €	1 881 125,90 €	Produit des services	2 657 600 €	2 272 990,28 €
Charges de personnel	616 180 €	494 778,77 €	Subventions d'exploitation	0 €	0 €
Autres charges de gestion courante	150 130 €	109 633,66 €	Atténuation de charges	0 €	0 €
Charges financières	246 000 €	169 138,93 €	Autres produits de gestion courante	39 347 €	37 248,65 €
Charges exceptionnelles	36 400 €	16 237,62 €	Produits exceptionnels	132 614 €	132 614,54 €
Dépenses imprévues	37 300 €	0 €	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €
Dépenses réelles	2 686 740 €	1 670 914,88 €	Recettes réelles	2 829 561 €	2 442 853,47 €
Dépenses d'ordre	488 200 €	305 397,45 €	Recettes d'ordre	114 000 €	102 144,35 €
Virement à la section d'investissement	1 944 514 €	0 €	Excédent N – 1 reporté	2 175 893 €	2 175 893,26 €
Dépenses d'exploitation	5 119 454 €	1 976 312,33 €	Recettes d'exploitation	5 119 454 €	4 720 891,08 €

	Crédits 2025	CA 2025
Dépenses réelles	2 686 740 €	1 670 914,88 €
Recettes réelles	2 829 561 €	2 442 853,47 €
Epargne de gestion (hors intérêts de la dette)	388 821 €	941 077,52 €
Epargne Brute (CAF Brute)	142 821 €	771 938,59 €
Remboursement du capital	481 870 €	478 525,39 €
Epargne Nette (CAF Nette)	- 339 049 €	293 413,20 €
Encours de dette au 31 Décembre	7 728 739 €	7 728 739 €
Capacité de désendettement en année	54,11	10,01

	Crédits 2025	CA 2025
Dépenses réelles d'exploitation / population	99,24 €	61,72 €
Recettes réelles d'exploitation / population	104,52 €	90,23 €
Dépenses d'équipement brut / population	271,60 €	219,19 €
Encours de dette 31 Décembre / population	285,48 €	285,48 €
Encours de dette 31 Décembre / recettes réelles	273,14 %	316,38 %
Dépenses de personnel / dépenses réelles	22,93 %	29,61 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles	259,87 %	242,92 %
Dépenses réelles et remboursement dette / recettes réelles	111,98 %	87,99 %

II. Section d'investissement

1. Dépenses d'Investissement : 2 804 388,43 € + RAR 2025 : 3 770 663,29 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260626-DL20260637-BF

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Dépenses d'Equipements – Chapitres 20, 21 et 23 : 2 163 502,94 € + RAR 2025 : 3 770 663,29 €
 - Opérations dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement :
 - ♦ Montigny sur Loing – Frais d'études – AMO STEP et BSR mise en demeure de la Préfecture – RAR : 85 590 €
 - ♦ Montigny sur Loing – Réhabilitation des réseaux Rues du Loing et de la Libération : 256 353,95 €
 - ♦ MLO Moret sur Loing – DO Pierre Morin – Refonte du déversoir : 831 119,55 € & RAR : 2 942 755,01 €
 - ♦ Flagy – Réhabilitation de la STEU et des réseaux – AMO : 40 685,17 € & RAR : 551 331,04 €
 - ♦ STEU Ville Saint Jacques – Reconstruction de l'équipement – RAR : 65 441,24 €
 - ♦ Veneux – Etude de faisabilité pour la réhabilitation des réseaux Rue de la Liberté et des Cottages – RAR : 10 350 €
 - ♦ Vernou – Etude de faisabilité pour la déconnexion des EP – RAR : 16 100 €
 - ♦ Réhausse des seuils de 6 DO – AMO – RAR : 13 360 €
 - Opérations réalisées dans le cadre de la Gestion Patrimoniale des Réseaux :
 - ♦ La Genevraye – Rues du Bourg et des Sources – Mission SPS – RAR : 1 895,00 €
 - ♦ MLO – Rue de Gros Bois – Chemisage et reprise de canalisation : 96 749,00 €
 - ♦ Moret – Rue du Donjon et Impasse des Buttes – Chemisage du réseau : 15 024,50 €
 - ♦ Vernou – Rue Grande RD 39 – Chemisage, reprise de canalisation, création de branchements : 462 350 € & RAR : 18 450 €
 - ♦ Villecerf – Rue de Sainfoins – Prolongement du réseau EU : 58 790 €
 - Opérations réalisées dans le cadre de la Gestion Patrimoniale des Ouvrages :
 - ♦ STEU MLO Episy – Diagnostic de l'affaissement des ouvrages, prétraitement : 5 100 €
 - ♦ STEU Montigny – Mise en place d'un Speed O Clar – Solde : 40 576,82 €
 - ♦ STEU Villecerf – Diagnostic de la fissuration sur le clarificateur : 7 650 €
 - ♦ Réhabilitation et remplacements des équipements PR3 et PR6 à Ecuelles : 40 600 €
 - ♦ Réhabilitation et remplacements des équipements PR1 Champs de Mars et PR6 Cul du sac à Moret : 66 700 €
 - ♦ Réhabilitation et remplacements des équipements PR1 et PR2 à Villecerf : 28 900 €
 - ♦ Mise en sécurité des équipements : 211 358,51 €
 - ♦ Mise en conformité des déversoirs d'orages à Saint Mammès et Vernou – RAR : 65 391 €

- Dotation, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 44 513,40 €
→ Transfert du déficit de clôture du budget de la commune de Flagy (couvert par l'excédent d'exploitation transféré) : 44 513,40 €
- Emprunts – Chapitre 16 : 478 525,39 €
→ Remboursement de la dette en capital pour les emprunts bancaires et des avances à taux 0 % de l'agence de l'Eau.
L'encours de dette au 31 Décembre 2025 s'élève à 7 728 738,98 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 102 144,35 €
→ Amortissement des subventions d'équipement
- Solde d'exécution négatif reporté – D001 : 15 702,35 € couvert par l'excédent de la section d'exploitation.

2. Recettes d'Investissement : 1 735 345,83 € + RAR 2025 : 3 533 247,83 €

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent comme suit :

- Subventions – Chapitre 13 : 208 697,04 € + RAR 2025 : 1 189 070,83 €
Certaines opérations bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne
 - 13111 – Agence de l'Eau Seine et Normandie :
 - ◆ Flagy – Réhabilitation des réseaux d'assainissement – RAR : 114 988 €
 - ◆ Flagy – Reconstruction de la STEP – Mission AMO conception – RAR : 32 095 €
 - ◆ Montigny sur Loing – Installation d'un clarificateur Speed O Clar : 45 048 €
 - ◆ Montigny sur Loing – Réhabilitation des réseaux Rues du Loing et de la Libération – RAR : 202 932 €
 - ◆ Montigny – AMO STEP et BSR – Aide à la décision – RAR : 49 912 €
 - ◆ MLO – Réhabilitation du DO Pierre Morin et renforcement du réseau Rue du Viaduc – RAR : 516 265 €
 - ◆ Réhausse des lames DO à Saint Mammès et Vernou – RAR : 25 349 €
 - 1313 – Conseil Départemental 77 :
 - ◆ Flagy – Reconstruction de la STEP – Mission AMO conception – RAR : 8 898,83 €
 - ◆ Montigny sur Loing – Réhabilitation des réseaux Rues du Loing et de la Libération : 148 467 €
 - ◆ Montigny sur Loing – Modernisateur du clarificateur : 12 039,04 €
 - ◆ Montigny sur Loing – Remplacement du dégrilleur : 3 143 €
 - ◆ MLO – Réhabilitation du DO Pierre Morin et renforcement du réseau Rue du Viaduc – RAR : 238 631 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 077-257705582-20260626-DL20260637-BF

- Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16 : 1 000 000 € + RAR 2025 : 2 344 177,00 €
 - Opération de réhabilitation du Déversoir d'Orage Pierre Morin et du renforcement du réseau de la Rue du Viaduc à Moret Loing et Orvanne :
 - ◆ Emprunt de 2 Millions d'€uros souscrit auprès de la CDC dont 1 Million en RAR ;
 - ◆ Avance de 344 177 € attribuée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie – RAR ;
 - Opération de reconstruction de la STEP et de la réhabilitation des réseaux de Flagy – RAR – Emprunt de 1 Million d'€uro souscrit auprès de la CDC ;
- Dotations et réserves – Chapitre 10 : 214 439,05 €
 - Couverture du déficit de l'exercice 2024 et du besoin de financement des RAR 2024
- Opérations pour compte de tiers – Chapitre 458 : 6 812,29 €
 - Apurement du compte de tiers pour l'opération de réhabilitation des réseaux à Ville Saint Jacques

D'autres chapitres viennent compléter les recettes d'investissement et relèvent des opérations d'ordre :

- L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée – Pour l'année 2025 : 305 397,45 € ;
 - Le virement de la section d'exploitation permet de financer les opérations d'investissement mais ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat ;
- Ces dotations assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2026 Reçu en préfecture le 06/07/2026 Publié le ID : 077-257705582-20260626-DL20260637-BF
--